



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Protection

Question écrite n° 3778

### Texte de la question

M. Yves Van Haecke attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur les moyens de relance des actions dans le domaine de l'environnement prévus dans la plateforme UDF-RPR. Le déblocage de crédits nouveaux pour des travaux d'environnement est une nécessité pour nos régions. Le département de l'Yonne a une forte ambition en matière d'environnement. Celle-ci nécessite une mobilisation financière et humaine, créatrice d'emploi, notamment pour les personnes manquant de qualification. En matière de réhabilitation des rivières, des travaux importants sont à prévoir, et plusieurs syndicats intercommunaux d'aménagement sont demandeurs. Dans le domaine de l'assainissement, les formules individuelles ne sont pas adaptées au sol de certaines régions tel que le Morvan, mais l'assainissement collectif y est particulièrement coûteux. Les nombreuses demandes dépassent largement les possibilités actuelles des collectivités locales et de l'agence de l'eau ; les prix de l'eau qui résulteraient de ces travaux risquent, par conséquent, d'être dissuasifs. Enfin, il faut absolument nettoyer nos paysages des quelques décharges qui s'y trouvent encore, en application d'un ambitieux plan départemental d'élimination des déchets. Des aides ont été annoncées. Il lui demande des précisions sur les moyens dont il dispose et par quelle voie il pourra les mettre en œuvre au bénéfice des collectivités locales et des associations.

### Texte de la réponse

À l'occasion de son discours devant l'Assemblée nationale le 8 avril 1993, le Premier ministre, M. Edouard Balladur a indiqué que le « nouveau modèle de développement économique doit tenir compte, bien plus que par le passé, de la préoccupation de défense de l'environnement ». Dans ce cadre, et à la demande de Michel Barnier, ministre de l'environnement, le plan de redressement a compris, pour la première fois en France, un volet consacré à l'environnement, qui s'articulait autour de trois axes : les actions relevant du ministère de l'environnement : 1,3 milliards de francs en 1993 ; les actions relevant du ministère du logement (travaux pour les économies d'énergie) ; les actions relevant du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme (lutte contre le bruit, transport public urbain). Pour ce qui concerne les actions relevant de la politique de l'eau, ce plan comportait des crédits supplémentaires à hauteur de 300 MF d'aides des agences de l'eau pour accélérer la réalisation d'opérations portant sur des constructions de stations d'épuration et de réseaux d'assainissement (soit 750 MF de travaux concentrés dans les bassins Rhône-Méditerranée - Corse et Seine-Normandie) et de 40 MF pour la restauration des rivières dont le ministère de l'environnement a la charge, notamment pour prévenir les risques d'inondation dans le bassin de la Loire. Ces crédits ayant été très rapidement engagés, ils ont eu très rapidement un effet sur l'activité bâtiment travaux publics. En outre, les agences de l'eau ont assuré depuis 1992 des actions en matière d'entretien des rivières qui ont employé 5 000 personnes sur des contrats emploi-solidarité. Les syndicats intercommunaux du département de l'Yonne peuvent être aidés à ce titre, mais aussi grâce aux crédits mis à disposition des conseils régionaux (200 MF) et des préfets de régions (100 MF) par l'État pour la création « d'emplois verts ». Quant à l'élimination des décharges, son financement peut désormais être complète par le fonds de modernisation de la gestion de déchets de l'ADEME.

## Données clés

**Auteur** : [M. Van Haecke Yves](#)

**Circonscription** : - RPR

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 3778

**Rubrique** : Environnement

**Ministère interrogé** : environnement

**Ministère attributaire** : environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 juillet 1993, page 1966

**Réponse publiée le** : 4 avril 1994, page 1685